



Espace Syndical

N° 49

S
N
A
S
U
B

TOUS ENSEMBLE LE JEUDI 19 MARS, ENCORE PLUS FORT QUE LE 29 JANVIER !

5 millions de grévistes, 1 million et demi de manifestants, salariés du public et du privé, jeunes, actifs et retraités réunis pour exiger l'augmentation des salaires et pensions, l'arrêt des suppressions d'emplois, de la précarité et du démantèlement des services publics... La journée d'action interprofessionnelle du 29 janvier a été un succès. Le Président de la République a perdu de sa morgue et doit « manœuvrer », tout en annonçant le 18 février qu'il ne cèdera pas sur l'essentiel c'est-à-dire sur les revendications.

Dans notre académie, l'appel à l'action lancé par notre section a été entendu : les personnels administratifs et ITRF grévistes ont été deux fois plus nombreux que de coutume (20%). Depuis, le mouvement n'a pas cessé avec les actions dans les Universités lorraines contre le projet de modification du statut des enseignants chercheurs, les suppressions d'emplois et la loi LRU. Les militants du SNASUB y prennent une part active et travaillent à faire converger les revendications des personnels BIATOSS avec celles des enseignants.

Après l'audience avec le Président de la République, toutes les organisations syndicales « estiment indispensable de maintenir la pression » et appellent les salariés du public et du privé à une nouvelle journée d'action le 19 mars. Les luttes de 1936, de 1968 et dans les DOM – TOM aujourd'hui l'attestent : les revendications ne sont jamais mieux prises en compte par le Gouvernement et le Patronat que sous la pression des salariés en action.

Alors, le 19 mars, notre syndicat vous appelle à cesser le travail
et à participer aux manifestations unitaires.

**Le Gouvernement doit accepter nos revendications :
augmentation des salaires,
arrêt des suppressions de postes,
résorption de la précarité**

SOMMAIRE :

Editorial	Concours Bib : intervention	19 mars : appel unitaire FP
GTA Avancement / Mouvement	RGPP dans notre académie	19 mars : appel unitaire Education
Examen professionnel SASU	Elections aux CCP des ANT	19 mars : appel unitaire national
Infos brèves de l'Académie		



Bulletin trimestriel d'information syndicale édité par la section académique de Nancy - Metz du
Syndicat de l'Administration Scolaire, Universitaire et des Bibliothèques

- Fédération Syndicale Unitaire -

Directeur de publication : Jean-Claude Magrinelli

Numéro de CPPAP de la publication : 0612 S 07376

Bulletin imprimé par nos soins. Prix du n° : 1 €



COMPTE RENDU DU GROUPE DE TRAVAIL ACADEMIQUE

Mardi 3 février 2009

Ordre du jour :

- Avancement de grade 2009
- Mouvement des personnels ATOSS

PARTICIPANTS :

- Représentants de l'Administration : 4 dont le Secrétaire Général du Rectorat
- Représentants du Personnel : 5 FSU (dont Chantal Welsch et Danièle Simon pour le SNASUB), 3 UNSA, 1 CFDT, 1 FO, 1 CGT et 1 SPLEN.

AVANCEMENT DE GRADE 2009

ELEMENTS NOUVEAUX

M. MARTINY rappelle les éléments nouveaux qui ont conduits à réunir ce groupe de travail des personnels ATOSS.

- la notation administrative n'existe plus dans notre ministère
- la mesure d'évaluation au mérite n'a plus de mesure chiffrée
- le seul outil utilisable reste l'entretien professionnel et il faut le crédibiliser
- on est en période de transition pour les exercices d'avancement et de promotion

LE DECRET SUR L'AVANCEMENT

- la valeur professionnelle de l'agent = évaluation
- proposition du chef de service
- l'ancienneté dans le grade pour départager 2 personnels

MODALITES DE L'AN DERNIER

- remplir les conditions pour être ayant droit dans sa catégorie
- échelle des notes entre +3 et +5
- ancienneté générale dans le grade
- ancienneté générale de service

NOUVELLES MODALITES

- remplir les conditions pour être ayant droit dans sa catégorie
- évaluation faite par le chef de service
- proposition sur le tableau d'avancement par le supérieur hiérarchique (qui peut parfois être le même) (Chef d'Etablissement, Inspecteur d'Académie, Recteur, etc.. ;)
 - L'agent prend connaissance de cette proposition ou du refus, ses observations seront notées et signées.
- Pas de sélection ou de classement parmi les agents dans un même service ou un même établissement

- Il a été décidé après discussion, questionnement et proposition de réduire à 2 les possibilités de proposition :
 - FAVORABLE
 - DEFAVORABLE
- **A mérite égal, pour départager, on prend la plus grande Ancienneté Générale de Service.**

PROPOSITIONS RETENUES POUR NOTRE ACADEMIE

- 1°: réception des AVIS FAVORABLE + compte rendu des entretiens professionnels
- 2°: il a été convenu d'un principe par catégorie de personnels
 - regarder les dossiers de promovables en fonction du **nombre de possibilités** sur le listing classé par AGS
 - **X 2 pour les Adjoints et les SASU**
 - **X 3 pour les Attachés**
 - X 4 pour les Agents Techniques de Laboratoire
 - X 3 pour les Infirmières (les infirmières devant être reclassées (reprise d'ancienneté Fonction Public + Hospitalière pour certaines, il a été convenu que le tableau d'avancement ne se fera qu'après que les reclassements aient été faits).
 - X 4 pour les Assistantes Sociales
 - les ATEE seront vus d'une manière différente en fonction des collectivités territoriales
 - pour toutes les catégories, on pourra se **laisser une marge de possibilité de promovables en dehors du tri multiplicateur**

MOUVEMENT

NOUVEAUTES

- édition par le candidat et par le chef d'établissement du résultat du mouvement sur le logiciel
- **ENSEIGNEMENT SUPERIEUR** : ***DANS LE CADRE DE L'AUTONOMIE DES UNIVERSITES***
 - Tout poste en Université est considéré comme un Poste à Responsabilité Particulière ⇒ classement des demandes dans les universités (ou aussi appelé poste FLECHE)
 - Les personnels qui demanderont un poste à l'université doivent le placer en 1° position pour que leur dossier soit examiné ⇒ sélection des candidats à l'entrée des universités ; le reliquat participera au mouvement académique
 - Il faudra attendre les résultats du mouvement des universités pour commencer le mouvement académique
- Possibilité de certains PRP (Poste à Responsabilité Particulière) en EPLE (surtout en Agence Comptable - lié au groupement)

POSSIBILITE D'ANNULATION DE L'EXAMEN PROFESSIONNEL POUR L'ACCES
AU GRADE DE SASU Classe exceptionnelle SESSION 2007:

NE PAS SE TROMPER DE RESPONSABILITE !

La publicité d'un concours est un élément de droit essentiel à son organisation : la loi exige que, pour l'égalité de traitement des candidats, l'Administration fasse la publicité des concours qu'elle organise.

**Rappel des faits sur l'organisation
de l'examen professionnel pour l'accès au grade de SASU classe exceptionnelle
dans notre Académie :**

- 1) L'avis d'examen professionnel a été transmis par le Recteur à tous les responsables d'établissement sauf à la Directrice du CROUS
- 2) La période d'inscription a été close, sans que les 9 candidates du CROUS aient pu s'inscrire.
- 3) L'oubli concernant le CROUS ayant été constaté, la Directrice du CROUS, les candidates du CROUS, le SNASUB et A et I sont intervenus auprès du Recteur pour demander la réouverture du serveur rectoral pour permettre l'inscription de nos collègues du CROUS.
- 4) Le Recteur a refusé cette réouverture. Il en avait pourtant la possibilité.
- 5) Une collègue du CROUS a donc déposé un recours en annulation auprès du TA de Nancy.
- 6) Le TA n'a pas statué immédiatement, en référé. L'examen professionnel a donc eu lieu.
- 7) 15 de nos collègues ont été admis à cet examen et promus en conséquence.

Le recours est donc justifié ; le Recteur a commis une faute : une publicité incomplète. Pour cette raison, la section académique du SNASUB a soutenu notre collègue du CROUS dans sa démarche. Il est heureux qu'il existe encore des commissaires paritaires comme notre collègue et un syndicat comme le nôtre pour rappeler le droit à l'Administration quand elle ne le respecte pas.

Et maintenant, agir sans se tromper de responsable !

Le Recteur est doublement fautif : sa première faute est d'avoir fait 9 « victimes » en leur refusant la possibilité de s'inscrire à l'examen. Sa seconde faute, c'est d'avoir généré 15 « victimes » supplémentaires en maintenant les épreuves et en officialisant les résultats de l'examen professionnel qu'il savait pertinemment être susceptible d'être entaché d'illégalité.

Un éventuel recours fait contre notre collègue est voué à l'échec – ce n'est pas sa démarche qui fait grief à nos collègues reçues mais les actes du Recteur –, de même qu'un recours en appel contre la décision du TA a peu de chance d'aboutir tant la faute rectorale est patente.

Actuellement, l'affaire est en délibéré après être passée en audience le 27 janvier 2009.

La section académique du SNASUB est prête à rencontrer les collègues si le concours venait à être annulé, pour examiner ensemble les possibilités d'une action contre le Recteur. Il y en a.

Pour prendre contact avec la section académique du SNASUB – FSU :
snasub.nancy-metz@orange.fr

INFOS BREVES

JEUNESSE ET SPORTS : la « note salée » est alourdie !

Le « plan social » de Jeunesse et Sports entérine la suppression de 20 postes supplémentaire afin de pouvoir payer les « indemnités de restructuration ».

Jeunesse et Sports devait perdre 114 postes ATOS cette année : 13 en administration centrale ; 26 en services déconcentrés et 75 en CREPS (avec la fermeture de 6 CREPS).

Scandaleux : 20 postes supplémentaires seront supprimés pour permettre l'autofinancement de l'indemnité de restructuration versée aux agents qui perdent leur emploi au 1^{er} septembre 2009 dans les 6 CREPS voués à la fermeture !

Le SNASUB poursuit son action, aux côtés des personnels, contre cette entreprise de destruction.

CROUS : « temps des vaches maigres »... pour les personnels !

La réduction pour 2009 de la subvention de l'Etat place les CROUS – dont celui de Nancy – Metz – dans l'obligation de « compenser » cette perte par leurs propres moyens. Comment ?

Augmenter les recettes est difficile : ce serait imposer de nouvelles augmentations aux étudiants. Alors, il ne reste plus qu'à réduire de façon drastique les dépenses de fonctionnement, essentiellement les dépenses de personnel. Pour cela, on envisage tout un arsenal de mesures qui vont de la mutualisation des moyens humains entre cités universitaires et restaurants universitaires, l'accroissement de la « polyvalence » des personnels, la lutte contre l'absentéisme, au développement de l'ergonomie des postes de travail et de la formation, etc...

La réponse aux difficultés ne réside pas dans l'intensification du travail imposée aux personnels (personnels en nombre insuffisant et surchargé de travail !).

Le SNASUB appelle les personnels du CROUS à intervenir pour contraindre l'Etat à donner aux Œuvres Universitaires les moyens nécessaires à l'accomplissement de leurs missions, au service des étudiants.

MOBILITE : les choses se préparent pour notre « passage au privé »

Une convention cadre a été signée le 13 janvier par les patrons des entreprises AREVA, France Télécom, SNCF, VEOLIA, VEDIOR, EDF, GROUPAMA, CREDIT AGRICOLE, la POSTE et AXA et six Ministres (dont celui de la Fonction Publique mais pas ceux de l'EN et de l'ESR) visant à fixer les conditions du passage de fonctionnaires dans ces groupes privés. Sont envisagées la mise en disponibilité ou la mise à disposition.

Texte de la convention à partir du lien :

<http://www.fonction-publique.gouv.fr/article1366.html>

RENTREE 2009 : un Groupe de Travail convoqué par le Recteur

Un Groupe de Travail Académique est convoqué par le Recteur le 18 mars, sur les conditions de la rentrée 2009 des personnels ATOSS. Les représentants du SNASUB questionneront l'autorité rectorale sur la mise en œuvre des mesures de suppression dans notre Académie pour les rentrées 2009, 2010 et 2011 puisque pour ces deux dernières années, nous connaissons, par l'accord Darcos – A et I, l'ampleur des suppressions de postes à réaliser. Nous informerons les personnels des réponses apportées.

SECTION ACADEMIQUE DU SNASUB - FSU
Sonia RONECKER
94 rue de la Colline
54000 NANCY
E-mail : snasub.nancy-metz@orange.fr



Nancy, le 20 février 2009

RECTORAT
Monsieur le Recteur
2, rue Philippe de Gueldres
C.O. 30013
54035 NANCY Cedex

Objet : *Organisation des concours des Bibliothèques dans notre Académie.*

Monsieur le Recteur,

Un certain nombre de candidats ont signalé à notre syndicat les conditions particulièrement difficiles dans lesquelles ont été organisées les épreuves des concours des bibliothèques dans notre académie : éclatement sur trois sites différents (Liverdun, Dombasle et Pont à Mousson) des épreuves ; difficultés de rejoindre ces centres d'examen ; déroulement des épreuves dans des locaux scolaires « bruyants ». Ces conditions ont probablement découragé nombre de candidats et placés les présents dans des conditions peu propices de travail.

Nous savons que le concours de conservateur d'Etat aura lieu en avril sur deux jours.

C'est pourquoi, nous faisant l'interprète des « critiques » émises par nos collègues, nous vous demandons de prendre toutes les mesures nécessaires pour garantir aux candidats les meilleures conditions possibles d'examen, cela tant en terme de localisation des centres de concours (l'accessibilité des villes et lieux de concours par transports en commun est un critère) que de conditions de déroulement des épreuves (la nature de l'établissement et la qualité des salles sont des critères).

En vous remerciant par avance de la réponse que vous voudrez bien nous apporter, je vous prie d'agréer, Monsieur le Recteur, l'expression de mes respectueuses salutations.

La Co Secrétaire Académique,

Sonia RONECKER

LA RGPP APPLIQUEE AUX SERVICES DECONCENTRES DE L'ACADEMIE DE NANCY – METZ (2003 – 2009)

RAPPEL

Notre Ministère comme tous les autres a été soumis d'abord à une « rationalisation » dans les années 1985/2000 (maintien du périmètre ministériel et des missions mais pression sur les effectifs pour en augmenter la productivité) puis à la Stratégie Ministérielle de Réforme de 2000 à 2006 (réduction du périmètre, des missions et des effectifs, notamment avec le transfert des TOS aux collectivités territoriales, le MEN devant de « recentrer sur ses métiers » accompagnée de l'introduction de mode de gestion individualisée des carrières avec les dispositifs de l'ARTT et des indemnités au « mérite ») et enfin, depuis 2007, la Révision Générale des Politiques Publiques (marquée par une réduction accélérée et drastique des effectifs et accompagnée par des « recentralisation » de missions et une « réorganisation du dispositif de gestion administrative, matérielle et financière du service public éducatif à tous les niveaux, de la centrale à l'EPLÉ).

Notons qu'il s'est trouvé un syndicat bien implanté dans l'Administration Scolaire (A et I – UNSA Education) pour signer dernièrement un « accord » avec Darcos (acceptation de 1700 suppressions d'emplois entre 2009 et 2011 contre la refonte du dispositif indemnitaire par l'introduction d'une Prime de Fonction et de Résultats qui officialise le « salaire trinôme).

Ces processus successifs ont été mis en place d'abord dans l'Administration avant d'être étendus aux missions éducatives et aux personnels enseignants qui en ont la charge.

QUELQUES CHIFFRES SUR LA RGPP EN LORRAINE.

Les suppressions d'emplois opérées entre 2003 et 2009 (rentrée 2009 incluse) s'élèvent à 157 postes (l'équivalent d'une grosse IA comme celle de Metz) et ont touché presque exclusivement la catégorie C (Adjoints Administratifs).

CHRONOLOGIE DES SUPPRESSIONS DE POSTES (chiffres présentés aux CTPA)

2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009
2	48 (1)	33	0	20	41	13

(1) : Ne sont pas comptés les 40.3 ETP administratifs transférés en 2004 aux collectivités territoriales au titre de la gestion des TOS.

REPARTITION DES SUPPRESSIONS D'EMPLOIS

Rectorat	IA	EPLÉ	GRETA	CIO	Autres	Académie
- 37	- 54	- 37	- 9	- 3	- 17	- 157

Aucun secteur n'est épargné. On s'interrogera sur la rentrée 2009 (où seront opérées les 13 suppressions de postes ?) et les suivantes (2010 et 2011) puisque l'accord Darcos – A et I a chiffré les retraits de postes à 600 postes chaque année au niveau national (soit environ 16 suppressions de postes chaque année dans notre académie)

**MODIFICATION DU SYSTEME
PAR LES TRANSFERTS DE MISSIONS ET DE PERSONNELS ADMINISTRATIFS**

- a) Le Rectorat a reçu les missions suivantes auparavant assumées par les 4 IA de l'Académie : la gestion du Brevet des collèges ; la gestion des suppléances et remplacements des ATOSS ; la gestion des paies ; la gestion du Bac et examens professionnels ; la gestion du CDTI ; la gestion du social ; la gestion des CLD et CLM des enseignants ; la gestion des Bourses des élèves. Malgré la « reconcentration » des missions sur lui, le Rectorat a perdu des emplois (environ ¼ des postes supprimés dans l'Académie) témoignant de l'intensification du travail imposée aux personnels.
- b) Les 4 IA ont perdu ces 8 missions. L'IA 54 a reçu la gestion des professeurs du primaire de l'ensemble de l'Académie. Le service « examens et concours des élèves » (bac et examens professionnels) ne doit sa présence dans cette IA qu'au fait de l'insuffisance de locaux disponibles au Rectorat. L'IA 57 reçoit la gestion des « brevets professionnels » de toute l'Académie mais pour le compte du rectorat. Lors de l'audience du 7 novembre 2008, il nous a été précisé que les IA ne seraient pas supprimées et que les IA 55 et IA88 recevraient des missions mutualisées. Lesquelles ?
- c) Une surcharge de travail en découle pour les personnels administratifs des EPLE. Les « fusions » d'établissements et le nouveau schéma de regroupement des Agences Comptables 2008 – 2012 devraient cumuler leurs effets avec les effets de la redistribution des missions aux trois niveaux local / départemental / régional.

LES PREMIERES CONSEQUENCES DE LA RGPP POUR LES PERSONNELS

Un tel processus qui désorganise, rabougrit et délabre les services de gestion du service public éducatif s'accompagne de

a) un développement constant de la précarité.

Exemple 1 : la mise en place d'une plate forme d'information sur le mouvement des personnels enseignants à la DPE du Rectorat.

Exemple 2 : les suppressions de postes en EPLE ont touché les équipes de titulaires remplaçants qui n'existent plus.

b) une rétention des informations

de la part du Recteur. Hormis les documents remis au CTPA, les analyses et études prospectives élaborées par les services du Rectorat sont devenues confidentielles.

d) une mise à mal du paritarisme

sous l'effet du consensus réel A et I – UNSA avec le Recteur, la multiplication des Groupes de Travail Académique préalables aux CTP à qui on donne non plus un rôle consultatif mais de plus en plus un rôle de « pré – CTP », les difficultés rencontrées par notre syndicat avec le DRH

e) un nombre grandissant de cas de « souffrances au travail »,

conséquence de la dégradation des relations au travail. Notre syndicat est saisi d'un nombre croissant de « dossiers » de collègues en difficultés (emploi pour handicapés mal préparé ou pas assuré ; suppression arbitraire de l'IAT ; pressions de la hiérarchie ; mise « au placard »...).

ELECTIONS AUX CCP DES AGENTS NON TITULAIRES DE L'ACADEMIE DE NANCY – METZ

SCRUTIN DU 25 FEVRIER 2009

Un bon taux de participation

Compte tenu du mode de scrutin (vote par correspondance), le taux de participation est bon dans notre académie : il atteint 60.30 % des inscrits. Les personnels de catégorie A (avec 42% de participation) ont été relativement moins nombreux à voter que leurs collègues de catégorie B (63.49 %) et C (62.06 %).

La FSU : 1^{ère} organisation syndicale

	Insc	Vot	Expr	FSU	CGT	CFDT	UNSA	FO	FAEN	SNALC	Tot
Cat A	50	21	21	3	4	5	3	2	0	4	21
Cat B	126	80	74	31	6	11	12	14	0	0	74
Cat C	290	180	178	67	25	23	24	25	10	4	178
Totaux	466	281	273	101	35	39	39	41	10	8	273

La FSU recueille 37% des voix. Elle est la première organisation syndicale parmi les personnels non titulaires de l'Académie. La CGT recueille 12.82 % des voix ; la CFDT 14.28 %, UNSA 14.28 % et FO 15.01 % des voix.

La FSU recueille 14.28 % des voix en catégorie A ; 41.89 % en catégorie B et 37.84 % en catégorie C.

La FSU obtient la majorité des sièges

	Nb de sièges FSU	Nb de sièges CGT	Nb de sièges CFDT
Catégorie A	0	1	1
Catégorie B	2	0	0
Catégorie C	2	0	0

La FSU obtient tous les sièges en catégorie B et en catégorie C. Les 2 titulaires et les 2 suppléants de chaque catégorie seront désignés par la FSU avant le 12 mars.

Paris le 4 mars 2009

COMMUNIQUE DES ORGANISATIONS SYNDICALES DE LA FONCTION PUBLIQUE



Les organisations syndicales de la Fonction Publique déplorent que, lors de la réunion multilatérale du 3 mars, les ministres de la Fonction Publique n'aient pas répondu aux principales revendications qu'elles avaient collectivement exprimées, notamment celle de l'arrêt de la politique aveugle des suppressions d'emploi avec un moratoire pour 2009 et celle d'une négociation salariale visant à une augmentation significative de la valeur du point d'indice et à une reconstruction de l'ensemble des grilles indiciaires.

Le Ministre Eric Woerth s'est contenté de réaffirmer les choix du gouvernement, sans tenir compte ni des attentes de la population pour des services publics de qualité permettant de répondre encore mieux aux besoins sociaux et de solidarité, ni des attentes des personnels dont témoigne l'exceptionnelle mobilisation du 29 janvier dernier.

Les organisations confirment leur appel aux agents de la Fonction Publique pour qu'ils participent massivement à la journée interprofessionnelle unitaire du 19 mars, en préparant grèves et manifestations avec l'ensemble des salariés.



Communiqué des fédérations de l'Éducation

FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud-Education, UNSA Education

Les fédérations de l'Éducation FAEN, FERC-CGT, FNEC-FP-FO, FSU, SGEN-CFDT, Sud-Éducation, UNSA Éducation se félicitent de la déclaration interprofessionnelle du 9 février 2009. Elles considèrent que les réponses apportées lors de l'intervention du Président de la République restent loin des attentes et des exigences portées par la mobilisation du 29 janvier 2009.

Dans le domaine de l'éducation, malgré la puissance de la grève, aucune réponse nouvelle n'a été apportée aux revendications : le Président de la République a au contraire maintenu intégralement les suppressions de postes et les orientations contestées de sa politique et a caricaturé à la fois les revendications et la réalité, qu'il s'agisse de l'Université et de la Recherche ou des moyens consacrés à l'éducation.

Dans le même temps les pressions sur les personnels et les tentatives de remise en cause du droit syndical se poursuivent.

C'est pourquoi les fédérations entendent s'inscrire pleinement dans la journée d'action du 19 mars et appellent les personnels à en assurer la réussite, notamment en préparant grèves et manifestations.

Elles appellent également à poursuivre les actions engagées et à prendre toutes les initiatives unitaires dans les départements et régions, en particulier à l'occasion des réunions des CTP, CDEN et CAEN.

Elles s'adressent solennellement au gouvernement :

- pour que celui-ci renonce enfin à la totalité des suppressions de postes dans les enseignements scolaires et supérieur ainsi qu'à Jeunesse et Sports ;
- pour qu'il réponde positivement et sans attendre à la mobilisation des personnels de l'enseignement supérieur et de la recherche .

Paris le 12 février 2009

Journée d'action du 19 mars 2009

Appel des organisations syndicales

CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA

La forte mobilisation du 29 janvier a conduit le président de la République à annoncer à l'occasion de la rencontre avec les partenaires sociaux, le 18 février, une légère inflexion sociale à son plan de relance. En réponse à une partie des revendications avancées par les organisations syndicales, des mesures sont annoncées, des processus de concertation sont proposés sur le partage de la valeur ajoutée et des profits, un fonds d'investissement social est programmé.

Les organisations syndicales CFDT, CFTC, CFE-CGC, CGT, FO, FSU, Solidaires, UNSA considèrent que les mesures sont trop parcellaires pour modifier le cap économique de la politique gouvernementale. Par ailleurs le Président a refusé catégoriquement d'augmenter le Smic, de modifier sa politique d'emploi dans les fonctions publiques et de revenir sur la défiscalisation des heures supplémentaires... A cela s'ajoutent l'attitude dogmatique du patronat et son refus d'assumer ses responsabilités.

La crise nécessite des réponses d'une toute autre portée. Les effets de la crise économique et financière s'accroissent et accroissent les inquiétudes des salariés. La recrudescence des suppressions d'emploi, d'utilisation du chômage partiel, contribuent à amplifier la récession et pèsent lourd sur le pouvoir d'achat qui se dégrade.

Tout ceci conduit les organisations syndicales à poursuivre la mobilisation. Elles appellent à poursuivre les actions engagées dans les secteurs professionnels. Elles confirment la journée de mobilisation interprofessionnelle du 19 mars 2009 qui donnera lieu à des grèves et des manifestations dans tout le pays.

En prolongement de leur déclaration commune du 5 janvier 2009, elles appellent leurs syndicats et les salariés, les demandeurs d'emploi, les retraités, à faire entendre au gouvernement comme aux responsables patronaux et employeurs leurs revendications :

- défendre l'emploi privé et public,
- lutter contre la précarité et les dérèglements économiques et sociales,
- exiger des politiques de rémunération qui assurent le maintien du pouvoir d'achat des salariés, des chômeurs et des retraités et réduisent les inégalités,
- défendre le cadre collectif et solidaire de la protection sociale, des services publics de qualité

Elles expriment leur solidarité et leur soutien aux salariés des DOM et à leurs organisations syndicales et appellent gouvernement et patronat à répondre positivement aux revendications posées.

Elles conviennent de se réunir à nouveau le 20 mars 2009 à 8h00.

Paris, le 23 février 2009